

ÉCHANGE DE NOTES (19 ET 30 JUILLET 1943) ENTRE LE CANADA
ET TERRE-NEUVE COMPORTANT UN ACCORD EN VUE DE
L'ÉTABLISSEMENT CANADA D'UN SERVICE GOUVERNEMENTAL DE TRANSPORT TRANSATLANTIQUE AÉRIEN.

RECUEIL DES TRAITÉS 1943

Le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve
au *Commissaire des Affaires publiques de Terre-Neuve*

N° 9

Saint-Jean, Terre-Neuve, le 19 juillet 1943.

No 72A

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

ÉCHANGE DE NOTES

(19 et 30 juillet 1943)

ENTRE

LE CANADA ET TERRE-NEUVE

COMPORTANT UN ACCORD

EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT PAR LE CANADA
D'UN SERVICE GOUVERNEMENTAL
DE TRANSPORT TRANSATLANTIQUE AÉRIEN

En vigueur le 30 juillet 1943



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1946

32 756 302

61631081

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1943

N° 9

ÉCHANGE DE NOTES

(19 et 30 juillet 1943)

ENTRE

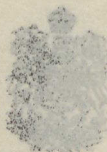
SOMMAIRE

LE CANADA ET TERRE-NEUVE

PAGE

- I. Note, en date du 19 juillet 1943, adressée par le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve au Commissaire des Utilités publiques de Terre-Neuve 3
- II. Note, en date du 30 juillet 1943, adressée par le Commissaire des Utilités publiques de Terre-Neuve au Haut Commissaire du Canada 3

En vigueur le 30 juillet 1943



ÉCHANGE DE NOTES (19 ET 30 JUILLET 1943) ENTRE LE CANADA
ET TERRE-NEUVE COMPORTANT UN ACCORD EN VUE DE
L'ÉTABLISSEMENT PAR LE CANADA D'UN SERVICE GOUVER-
NEMENTAL DE TRANSPORT TRANSATLANTIQUE AÉRIEN.

(Traduction)

I

*Le Haut-Commissaire du Canada à Terre-Neuve
au Commissaire des Utilités publiques de Terre-Neuve*

SAINT-JEAN, Terre-Neuve, le 19 juillet 1943.

No 72A

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli des Notes en date des 15 et 16 juillet 1943* échangées entre les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni au sujet du projet d'établissement par le Canada d'un service gouvernemental de transport aérien pour le temps de guerre. Vous y constaterez qu'à la suite d'entretiens qui se sont déroulés à Londres, le Gouvernement du Royaume-Uni déclare qu'il prêtera au Gouvernement du Canada toute l'aide dont il aura besoin pour établir, aux fins de la guerre, un service de transport transatlantique aérien et que l'accord vaudra pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront. Le Gouvernement du Canada saurait gré au Gouvernement de Terre-Neuve de vouloir bien accorder à ce service l'autorisation de s'envoler de Terre-Neuve, d'y atterrir et de le survoler pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront.

Votre tout dévoué,

C. J. BURCHELL,
Haut-Commissaire du Canada.

II

*Le Commissaire des Utilités publiques de Terre-Neuve
au Haut-Commissaire du Canada*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SAINT-JEAN, Terre-Neuve, le 30 juillet 1943.

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

En suite de votre Note No 72A du 19 juillet 1943, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de Terre-Neuve est bien aise d'approuver, pour autant qu'il est intéressé, l'accord qui fait l'objet des Notes des 15 et 16 juillet 1943 échangées entre les Gouvernements du Royaume-Uni et du Canada touchant l'établissement par le Canada d'un service gouvernemental de transport transatlantique aérien pour le temps de guerre.

Le Gouvernement de Terre-Neuve accorde par la présente l'autorisation aux avions de ce service de s'envoler de Terre-Neuve, d'y atterrir et de le survoler pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront.

Votre tout dévoué,

W. W. WOODS,
Commissaire des Utilités publiques.

*Pour le texte de ces Notes voir le No 8 du Recueil des Traités 1943.

